

## **DECLARATION SUR L'INTERCOMMUNALITE**

### **ENTRE LES VILLES DE PLAISIR – LES CLAYES SOUS BOIS – VILLEPREUX**

**CM du 23/06/2011**

Nous sommes appelés ce soir à nous prononcer sur le projet d'intercommunalité entre les 3 villes de Plaisir, Les Clayes Sous Bois et Villepreux proposé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale des Yvelines (CDCI).

Ce soir, deux sentiments nous animent : la satisfaction et le regret.

- Satisfaction de voir se profiler la mise en place de cette intercommunalité telle que nous la souhaitions depuis 10 ans,
- regret quand on pense au temps perdu et aux bonifications financières dont nous n'aurons pas profité.

Et cela aurait encore pu durer longtemps si l'Etat n'avait pas imposé une date butoir. Pourtant, vos intentions lors du DOB 2002 semblaient prometteuses quand vous déclariez que "demain la ville ne pourrait plus vivre en autarcie", "que l'intercommunalité se bâtirait dans un esprit d'équilibre, de respect mutuel et de partage". Mais que s'est-il donc passé pour être resté dans l'impasse ? Allons-nous vraiment sortir de ces querelles futiles de personnes et pouvoir travailler ensemble autour d'un projet solidaire et partagé ?

S'engager dans une structure de coopération intercommunale, c'est sortir d'une intercommunalité de gestion telle qu'elle existe à travers les syndicats intercommunaux à vocation unique ou multiple pour passer à une intercommunalité de projet dans l'intérêt des habitants indépendamment des affinités ou divergences des élus.

Il nous paraît auparavant nécessaire de resituer le bassin de vie constitué par ces 3 villes.

Notre territoire a basculé du monde rural vers le milieu urbain au début des années 1970. Cependant, un frein a été mis à l'urbanisation pour préserver son patrimoine agricole et forestier. L'entretien et la valorisation du patrimoine historique mais aussi la préservation de l'environnement constituent une priorité affichée du territoire. Les secteurs urbains et commerciaux sont principalement concentrés le long de la voie ferrée, particulièrement sur Plaisir et les Clayes Sous Bois. Des actions

intercommunales diverses existent au travers des syndicats intercommunaux (collecte et traitement des ordures ménagères, assainissement, eau potable, gestion de la piscine, centre d'incendie et de secours). Le maillage de nos villes est aussi visible au travers de leurs activités quotidiennes (scolaires, commerciales, sportives et culturelles).

Dans la continuité de ce constat, doit s'inscrire un projet intercommunal, qui ne soit pas une "coquille vide" destinée à répondre d'une manière légaliste à la volonté de l'Etat.

Une utilité et un intérêt collectifs doivent être donnés à cette intercommunalité, si l'on souhaite que les habitants se l'approprient et ne la perçoivent pas comme une institution supplémentaire d'administration territoriale consommatrice d'impôts.

Bien des projets, en matière de développement économique, de transports, d'environnement..., à l'échelon d'une commune peuvent trouver leur réponse dans le cadre d'une coopération intercommunale.

Notre projet du territoire ambitionne de respecter et de valoriser les atouts des communes et la qualité de vie de ses habitants avec, pour objectif, de renforcer la cohésion dans un espace de solidarité. La mise en commun des moyens des communes doit permettre de réaliser des économies d'échelle, de gagner en efficacité et en complémentarité. Il peut s'articuler autour des quatre priorités suivantes :

1. Favoriser et harmoniser un pôle d'activités économiques et commerciales attractif en utilisant la centralité de ce territoire dans le département et les dessertes routières.
2. Améliorer l'organisation et le développement des déplacements collectifs tant urbains que vers les pôles d'activités de St Quentin ou Poissy.
3. Œuvrer pour le développement du sport et la promotion de la culture pour le plus grand nombre, à travers l'organisation d'événements d'envergure, en s'appuyant sur les installations existantes des 3 villes.
4. Favoriser l'accès à la santé en créant une maison médicale de garde.

Ces orientations ne sont pas bien entendu exhaustives, elles devront être déclinées en action concrètes, mais elles donnent la vision aux habitants de l'intérêt d'un projet intercommunal.

Maintenant, souhaiter rejoindre la communauté d'agglomération de St Quentin en Yvelines sans présenter aux élus l'analyse des avantages et inconvénients de ce choix, les implications qu'une telle décision sous-tend, fait preuve de plus d'irresponsabilité que de sens visionnaire. En effet, après avoir dénoncé l'endettement et la taxation de la ville nouvelle, vous pensez que notre Communauté de Commune représentera une taille suffisante et pèsera dans le choix des décisions comme si les avis des responsables des villes des Clayes Sous Bois, Villepreux et Thiverval-Grignon vous appartenaient.

Une intercommunalité ne se bâtit pas sur la base de schémas politiques et de rapport de forces. Il se construit autour d'un projet, et les nombreuses compétences exercées actuellement par la Communauté d'Agglomération correspondent-elles au projet de notre intercommunalité naissante ?

Monsieur le Maire, ne confondez pas anticipation et précipitation.

Les Plaisirois sont-ils prêts à abandonner la maîtrise de notre urbanisation ? à remettre en cause l'équilibre rural urbain existant à Plaisir ?

Cette intercommunalité autour de ces 3 villes et proposée par la CDCI est une approche qu'il faut construire et consolider avant d'imaginer un territoire plus conséquent.

Un accueil dans cette intercommunalité des villes rurales voisines partageant nos services et activités est bien entendu envisageable et constitue une complémentarité. Mais gardons toujours à l'esprit qu'un élargissement vers les villes rurales situées vers l'Ouest, notamment le canton de Montfort, étant donné leur nombre et leur éloignement de la ville "centre", nuiront fortement à la réalisation de projets et à la lisibilité de cette intercommunalité par les habitants.

En Conclusion :

Allez de l'avant, soit mais ne sautez pas les étapes et bâtissons d'abord une intercommunalité telle que nous la souhaitons, en définissant ses compétences et en veillant toujours à rechercher l'intérêt communautaire, sans se substituer aux rôles joués par les communes.

Nous sommes prêts à participer, sans considération politique, à l'élaboration de la charte communautaire définissant les principes d'action, de gouvernance et financiers.